

MAIRIE DE VALERNES

PV de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 août 2021

Le Conseil Municipal de Valernes, régulièrement convoqué le 06 août 2021, s'est réuni le 20 août 2021 à 18 h 00 sous la présidence de M. Jean-Christophe PIK.

Présents :

Mmes et MM. : Bernard Deschamps, Isabelle Grzesinski, Daniel Latil, Jean-Christophe Pik, Claude Rolland, Cécile Thirard-Autheman.

Absents représentés :

M. Frédéric Eyriès représenté par M. Bernard Deschamps
M. Hervé Gassier représenté par Mme Claude Rolland

Absent :

Mme Emilie Morand

Le secrétariat de séance est assuré par Isabelle Grzesinski assistée de Bernard Deshamps.

* * * * *

B. Deschamps, porteur de la procuration de F. Eyriès (empêché en dernière minute) fait part de la demande de ce dernier de reporter le vote de la délibération prévue au point 2 de l'ordre du jour.

M. le Maire répond que reporter le vote n'est pas possible, cette question des amortissements étant à l'étude depuis très longtemps.

Le conseil de ce jour n'est pas reportable pour des raisons calendaires.

ORDRE DU JOUR1/ Approbation des P.V. du 10 avril 2021 et 04 juin 2021

Les procès verbal est approuvé à l'unanimité des présents, après correction sur l'absence de C. Thirard au PV du 04 juin 2021.

2/ Budget annexe "Eau & Assainissement" - Fixation des durée d'amortissement des immobilisations

En préambule, M. le Maire tient à remercier :

- ✓ F. Eyrès pour le travail accompli en vue de présenter un dossier complet et précis aux services de la Préfecture ainsi que pour la qualité des échanges avec ces derniers,
- ✓ Mme Roussel à la Préfecture pour avoir étudié avec bienveillance notre requête,
- ✓ Mme Jouve pour ses calculs et avis.

Il rappelle que ce travail avait pour but de corriger l'incohérence entre la faible durée d'amortissement des immobilisations de notre service "eau & assainissement" prévue dans la délibération du 12 avril 2008 par rapport à la durée de vie des équipements concernés.

Il donne ensuite lecture de certains points du courriel de A.S. Roussel du 11 juin 2021 dont il ressort que la Préfecture n'est pas opposée à un refonte des durées d'amortissement mais qu'elle estime *non "envisageable de mettre en place un plan d'amortissement aussi détaillé que celui présenté"*.

Mme Roussel se base par ailleurs sur les calculs de Mme Jouve qui font ressortir :

correction durée d'amortissement de 30 à 40 ans pour le réseau d'eau :	2400 €
correction durée d'amortissement régulateur :	81 €
correction durée d'amortissement suivi et débits télégestion :	- 669 €
correction durée d'amortissement STEP	2800 €

Ainsi, au vu de ces chiffres, la Préfecture indique *"qu'il n'est pas opportun de procéder à de tels changements pour l'amortissement des équipements déjà existants. Toutefois, procéder à une augmentation des durées d'amortissement pour les futurs équipements est très opportun (et même conseillé)"*.

M. le Maire propose en conséquence de voter le projet de délibération annexé à la convocation de ce conseil qui fixe de nouvelles durées d'amortissement pour les équipements du service "Eau & Assainissement".

Après lecture de ce projet, le débat s'engage.

M. le Maire indique ne pas souhaiter que les secrétaires reprennent les 38 fiches pour les amortissements existants. Si ce travail s'était avéré nécessaire, il aurait demandé à AGEDI de le faire. Le coût aurait alors annulé le bénéfice envisagé.

B. Deschamps -se faisant le représentant de F. Eyrès- insiste pour que la formulation du projet de délibération jointe à la convocation soit modifiée et rendue plus lisible quant au fait d'abroger la délibération de 2008.

D'autres conseillers, dont Mmes Gresinski et Thirard, tentent de trouver des termes compréhensibles pour tous. La délibération pourrait être ainsi libellée :

- de finir les durées d'amortissement mentionnées dans la libération du 12 avril 2008,
- d'amortir la station d'épuration, à compter de l'année 2021, sur la base d'une durée de 60 ans,
- d'amortir les conduites d'eau sur la base d'une durée de 40 ans (sauf erreur d'interprétation)
- concernant l'amortissement de tous les biens que le service "Eau & Assainissement est susceptible d'acquérir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans cette délibération, Monsieur le maire propose de prendre une délibération au cas par cas dédiée à l'investissement prévu précisant la durée d'amortissement retenue. Dans ce cas la délibération du 12 avril 2008 sera abrogée.

Il est ensuite procédé au vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Contre : 1

Pour : 7

B. Deschamps précise que, sans cette abrogation, il se serait abstenu.

I. Grzesinski et B. Deschamps demandent à avoir relecture de la nouvelle formulation avant signature de M. le Maire et publication.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Décision prises par M. Le maire dans le cadre de ses délégations de signature.
JC Pik informe avoir signé un devis "prestations cantine scolaire année 2021-2022" avec Mme Peyronnel,, signalant au passage une diminution du coût.

✓ Plaques commémoratives

I. Grzesinski demande ce qu'il en est de la plaque prévue au cimetière pour H. Genre.
A la demande de JC Pik, elle veut bien s'en charger avec B. Deschamps.

Pour la plaque "Julien Deschamps", JC Pik répond à D. Latil qu'elle sera fabriquée en même temps que les prochaines plaques de rue.

✓ Commission adressage

Le travail avance de façon satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Handwritten signatures of several attendees, including Grzesinski (purple), Latil (blue), Bollard (black), and others (black). The signatures are written in cursive and are arranged in a cluster.